

LES OUTILS DE COMMUNICATION : LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE.

OBJECTIF : Repérer les fonctions des outils de communication et justifier leur utilisation.

Activité :

Après avoir pris connaissance de la situation 5, de la vidéo du lien suivant : <http://www.explania.com/fr/chaines/logiciels/detail/comment-envoyer-un-e-mail> et du document 1, répondre aux consignes suivantes.

Consigne 1 :

Rédiger et envoyer le courrier électronique (ou courriel) à l'adresse suivante : F.....@gmail.com.

Attention : Vous devez respecter les majuscules et les minuscules. Si l'adresse est incorrecte, votre fournisseur d'accès ne pourra pas transmettre le message et vous le signalera en vous retournant un message d'erreur.

Consigne 2 :

Indiquer la fonction principale et la justification de l'utilisation d'un courrier électronique après lecture du document 1.

■ Fonction principale d'un courrier électronique :

.....
.....
.....
.....

■ Justification de l'utilisation d'un courrier électronique :

-
.....
-
.....
-
.....

Document 1 : Fonction et utilisation d'un courriel.

L'arobase, caractère indispensable de l'adresse électronique.

Le **courrier électronique**, ou **courriel**, est un service de transmission de messages envoyés électroniquement via un réseau informatique (Internet) dans la boîte aux lettres électronique d'un destinataire choisi par l'émetteur.

Pour émettre et recevoir des messages par courrier électronique, il faut disposer d'une adresse électronique et d'un client de messagerie permettant l'accès aux messages via un navigateur Web. Il est d'usage de respecter certaines règles implicites lors de l'envoi :

- Entête : L'émetteur et la date sont indiqués par le logiciel.
- Forme : Les formules de politesse sont simples : Bonjour, Cordialement, Salutations..., présence du nom à la fin du courriel.
- Précautions à prendre : Faire attention aux fautes d'orthographe et ne pas utiliser de smileys.

Malgré les difficultés liées à son caractère souvent non explicite (patronyme absent), l'adresse électronique tend à être reconnue comme moyen valide de contacter une personne. En matière de droit des obligations, selon le code civil français « l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier ». L'écrit électronique est de plus reconnu par le code civil comme valide à titre de preuve afin de conclure un contrat.

Par leur contenu et leur forme, les messages envoyés par courrier électronique donnent à leurs destinataires une image de l'expéditeur. Le rôle du courrier électronique est croissant dans le maintien des liens sociaux, surtout en cas d'éloignement géographique. De plus c'est un moyen de communiquer rapidement.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Courrier_%C3%A9lectronique